COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 15 MAI 2017

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DGFIP - NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

Le Comité Technique Local (CTL) s'est réuni pendant deux heures trente le lundi 15 mai 2017 sous la présidence du Directeur, Pascal COEVOET, pour étudier les points suivants :

- Modification du règlement intérieur régissant le fonctionnement du CTL
- Compte rendu budgétaire 2016 et budget 2017
- Horaires d'ouverture au public
- Tableau de bord de veille sociale
- Formation professionnelle
- Questions diverses

Déclaration liminaire

Les élus FO-DGFIP ont à nouveau dénoncé l'écart important entre les annonces et promesses de l'administration en matière d'action sociale (crédits restauration, aides et prêts ALPAF…) et la réalité des faits.

Modification du règlement intérieur

La modification des règles de fonctionnement des commissions locales et nationales (CAP et CT) imposée par l'administration a pour seul objectif de faire des économies budgétaires, en limitant le remboursement des frais de déplacement des élus du personnel. Désormais, seuls les élus siégeant en qualité de titulaire seront remboursés.

Les élus FO-DGFIP dénoncent ce changement de règles en cours de mandature, prenant comme exemple la création d'un CHSCT en Nouvelle-Calédonie qui ne sera effective qu'après les prochaines élections professionnelles de décembre 2018, c'est à dire en 2019. Dans cette logique, les élus FO-DGFIP ont demandé que ce nouveau règlement ne soit mis en œuvre lui aussi qu'à l'issue des prochaines élections professionnelles.

Devant le refus du Président, ils ont demandé d'une part que les frais de déplacement soient payés aux titulaires et aux suppléants, et d'autre part que les experts convoqués soient considérés comme faisant partie de l'instance. Le Président a indiqué qu'il soumettrait ces remarques en centrale.
Vote : les élus FO-DGFIP ont voté « CONTRE »

Budget de fonctionnement 2016 et 2017

Malgré une baisse de 7,97 % par rapport au budget 2015, les dépenses ont été couvertes et les demandes des postes et services ont été traitées, grâce aux économies réalisées soit en renégociant des loyers et contrats en cours, soit en faisant réaliser les travaux par l'agent technique de la DFIP plutôt que par des prestataires privés.

Pour le budget 2017, c'est à nouveau un budget en baisse. Loin de vouloir traduire une politique budgétaire ambitieuse, la mise en œuvre de ce budget va à nouveau se caractériser par une recherche permanente d'économies.

Les élus FO-DGFIP se sont associés aux compliments du DFIP envers l'équipe Budget-Logistique qui dans un contexte difficile à su mener à bien plusieurs opérations, mais ils ont aussi dénoncé la politique de baisse régulière des moyens de fonctionnement alloués par la centrale et son impact sur la bonne marche des services, le plein exercice des missions et les conditions de travail des agents.

Horaires d'ouverture au public

Les modifications suivantes ont été apportées, conformément aux souhaits exprimés par les agents :

- Trésorerie de la Province Nord : ouverture au public le matin de 08h00 à 12h00
- Trésorerie de Poindimié : fermeture au public le vendredi matin
- Trésorerie de la Province des Iles : début de plage variable à 06h30 au lieu de 06h45

Les élus FO-DGFIP ont abordé la situation particulièrement délicate de la Trésorerie de Poindimié. La direction locale indique étudier toutes les solutions susceptibles d'améliorer la situation et de stabiliser une partie des effectifs.

Tableau de veille sociale

Bien que nous n'ayons eu le tableau de veille sociale que pendant la réunion, les élus FO-DGFIP ont tout de suite constaté une forte augmentation du nombre d'heures écrêtées et ont demandé si les agents concernés avaient pu faire l'objet d'une attention particulière afin de prévenir les situations d'épuisement professionnel et d'éviter le « burn-out ». Le Président a répondu qu'avec le nouveau logiciel eTemptation (gestion centralisée des pointages et congés), le service des ressources humaines dispose désormais d'un outil unifié qui permet des restitutions efficaces, ce qui ne traduit pas forcement la hausse constatée.

Formation professionnelle

Les besoins en formation exprimés en 2016 ont été plus importants en nombre d'agents demandeurs, et concentrés sur un nombre plus réduit de thèmes.

- Formation continue :
  - gestion publique locale : très forte participation au module DDPAC
  - ressources humaines : formation au logiciel eTemptation (pointage et gestion des congés)
- Formation hygiène et sécurité (financés sur crédits CHSCT) :
  - formation premiers secours
  - formation incendie
- e-Formation :
  - depuis 2016, les agents peuvent suivre des formations en ligne soit sur leur poste de travail, soit dans une salle mise à leur disposition

Le chargé de formation précise qu'il rencontre des difficultés à trouver des nouveaux formateurs.

Questions diverses

Règles de mutation

Les élus FO-DGFIP ont attiré l'attention de la direction locale sur les effets néfastes induits par le décalage calendaire entre la première CAP Nationale qui traite les affectations Hors Métropole et la seconde CAP Nationale qui traite les affectations au mouvement national du 1er septembre. Dans cette configuration, les agents résidents ont systématiquement connaissance de leur promotion (examen professionnel ou liste d'aptitude) après la tenue de la CAPN Hors Métropole, ce qui les prive de la possibilité de postuler pour les postes en Nouvelle-Calédonie qui sont donc proposés prioritairement à des agents métropolitains, au risque d'imposer aux agents résidents une affectation en métropole alors que des postes étaient vacants sur le territoire. Les élus FO-DGFIP demandent que la Direction générale soit saisie de cette problématique, de façon à ce que la CAP HM se tienne une fois que les lauréats de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel sont connus.

Il en va de même pour les demandes de mutation internes. La direction locale est consciente de cette situation et veillera à l'avenir à collecter les demandes de mutations internes avant la publication des fiches de poste, pour qu'elles puissent s'intercaler dans le mouvement général.

Dotation de crédits restauration

Pour la restauration, la DFIP a reçu 23.000 euros en 2015 et 16.000 euros en 2016 . A à ce jour, aucun crédit n'a été versé pour la restauration au titre de l'exercice 2017.

La direction locale a été saisie de la problématique de restauration au médipôle de Koutio, mais elle indique ne pas pouvoir négocier une convention avec le restaurant sans crédits délégués. Les représentants FORCE OUVRIERE ont indiqué que le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail avait annoncé, lors de la réunion du CNAS du 5 avril 2017, que des crédits supplémentaires allaient être attribués pour permettre la finalisation de la convention avec le restaurant du Centre Hospitalier de Nouméa.

Les élus FORCE OUVRIERE ont également rappelé leur revendication visant à obtenir une compensation financière immédiate permettant à tous les agents de bénéficier d'une participation équivalente à celle allouée à l'ensemble des autres agents du ministère.

Action Sociale

Les représentants FORCE OUVRIERE ont demandé à ce qu'une campagne d'information soit menée à destination des agents pour leur présenter les prestations sociales auxquelles ils peuvent prétendre et ainsi constituer un dossier pour en solliciter le bénéfice. Ces prestations sont essentiellement celles distribuées par l 'ALPAF, le CESU garde enfants 0-6 ans, le chèque vacances et l'aide à l'installation. Ils ont également demandé à ce que le revenu fiscal de référence ne prenne pas en compte la majoration de traitement pour le ramener sur les mêmes bases que celles existantes en métropole.

Vos élus Force Ouvrière

Alain DELBAUVE – Henri DOVIL - Pascale HNEPEUNE
Yannick LAHAUT – Véronique LAMPERTI – Simone KARTOTAROENO